

## LES NORMES INTERNATIONALES SUR LES PPP NE DEVRAIENT PAS ÊTRE DÉFINIES PAR UNE COMMISSION RÉGIONALE

### LETTRE DU GROUPE DES OSC SUR LE FDD EN VUE DE DÉNONCER LA TENTATIVE ACTUELLE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE (CEE-ONU) DE DÉFINIR DES NORMES INTERNATIONALES SUR LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

Mars 2016

Nous, membres du groupe des OSC sur le Financement du développement (FdD) (dont le Groupe de travail des femmes sur le FdD), rejetons les travaux en cours au sein de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) afin d'élaborer des normes internationales sur les partenariats public-privé (PPP). Nous considérons que ce cadre politique mondial déterminant ne doit pas être le fruit de la décision d'une commission économique régionale, et ce, même si elle implique la participation d'autres Etats membres et partenaires des Nations Unies. Les décisions relatives aux normes internationales peuvent uniquement être prises en toute légitimité dans un cadre mondial, démocratique, inclusif et intergouvernemental, dans lequel tous les pays pèsent le même poids à la table des négociations, et avec le concours utile de la société civile. Le Forum de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement constituerait le cadre légitime le plus adapté.

A de nombreuses reprises, les organisations de la société civile (OSC) ont dénoncé les travers de la promotion du modèle de PPP comme modalité régissant la mise en œuvre du développement dans de nombreux processus politiques mondiaux et sectoriels, dont ceux qui ont conduit à l'Agenda 2030 pour le développement durable et au Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) sur le financement du développement. Les organisations de la société civile ont tout particulièrement dénoncé les preuves de plus en plus manifestes que les PPP altèrent la nature des services publics et des investissements, aggravent les problèmes fiscaux qu'ils sont censés résoudre, sont particulièrement défaillants en matière de transparence et de responsabilité démocratique, et fournissent des services moins efficaces et plus coûteux qu'ils ne le prétendent. Les PPP favorisent également la mise en œuvre de stratégies de développement qui socialisent les coûts et privatisent les gains dans l'unique intérêt du secteur privé. Les points susmentionnés ont tous eu un impact négatif sur la vie des femmes en particulier.

Les inquiétudes concernant la promotion aveugle des PPP ne sont pas l'apanage des organisations de la société civile, comme le démontre le rapport 2015 du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation, ainsi que le récent document de travail de l'ONU DAES relatif aux PPP. Ce dernier stipule que : « (...) *il est manifeste que les PPP se sont souvent révélés plus coûteux que l'alternative de marché public et que, dans de nombreux cas, ils ne sont pas parvenus à fournir les bénéfices escomptés en termes de qualité de l'offre de services, et plus précisément d'efficacité, de couverture et d'impact sur le développement.* »

Reconnaissant la complexité de la question, les Etats membres des Nations Unies se sont engagés « ... à tenir des discussions transparentes, ouvertes et sans exclusive au moment d'élaborer et d'adopter des directives et une documentation pour l'utilisation des partenariats public-privé (...) », lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (paragraphe 48 du PAAA).

Par conséquent, il est inacceptable que la CEE-ONU « (...) *travaille avec les partenaires internationaux, élabore des normes internationales et des recommandations à l'attention des décideurs politiques, notamment dans les pays en développement et les économies en transition, sur la façon d'utiliser les PPP afin de réaliser les Objectifs de développement durable.* » Nous appelons les Etats membres des

Nations Unies à empêcher immédiatement l'intrusion de la CEE-ONU dans le domaine de la politique, et à renouer avec les processus démocratiques et participatifs dans le cadre du travail particulièrement utile d'élaboration de normes internationales et de directives sur les PPP, afin de garantir la primauté des droits humains pour tou(te)s et de l'intérêt général sur l'intérêt du secteur privé.

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations sur le Groupe des OSC sur le FdD, n'hésitez pas à consulter :

<https://csoforffd.wordpress.com/about/>

<sup>2</sup> Les rapports suivants exposent des données manifestes qui étayent sans conteste cette position :

Eurodad (2015), « What lies beneath » disponible [ici](#) ; Jubilee Debt Campaign (2015), « Tanzania hit by costs of public-private partnerships » disponible [ici](#) ; PSI (2015), « Why public-private partnerships don't work » disponible [ici](#) ;

Oxfam (2014), « A dangerous diversion », disponible [ici](#).

<sup>3</sup> [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/70/342&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/342&referer=/english/&Lang=F)

<sup>4</sup> [http://www.un.org/esa/desa/papers/2016/wp148\\_2016.pdf](http://www.un.org/esa/desa/papers/2016/wp148_2016.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/ceci/documents/2016/PPP/Forum\\_PPP-SDGs/Information\\_Notice\\_UNECE\\_PPP\\_Forum.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/ceci/documents/2016/PPP/Forum_PPP-SDGs/Information_Notice_UNECE_PPP_Forum.pdf)